

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 125

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 4

#### ÉTAT B

**Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Sport	0	+6 000	0	+6 000
Jeunesse et vie associative	+2 000	0	+2 000	0
Projets innovants en faveur de la jeunesse	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	+2 000	+6 000	+2 000	+6 000
<b>SOLDE</b>	-4 000		-4 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Réimputation de crédits.